



annulation d'un compromis de vente

Par **bulle9**, le **29/12/2007** à **11:18**

nous avons signé un compromis de vente pour une maison dont le délai de retractation est passé.
nous demandons au vendeur de pouvoir constater que la chaudiere fonctionne bien, ainsi, que le chauffage, et que les canalisations sont bien hors gel,
il nous répond qu'il est d'accord pour la vérification mais tout à nos frais vu qu'il à purgé les radiateurs et la chaudiere, qu'il n'yconnait rien pour remettre en route et qu'il faut faire venir un plombier.
de plus il n'y a plus de gaz dans la cuve, donc on ne peut verifier si le chauffage fonctionne bien.
donc peut on faire annuler le compromis de vente faute de pouvoir faire les vérifications avant l'achat.

Par **leforumimmo**, le **29/12/2007** à **13:56**

Bonjour,

Je ne pense pas que ce motif soit suffisant.

Par **bulle9**, le **29/12/2007** à **14:29**

merci de votre réponse que peut on faire avant la finalisation de l'achat